

## **Festival International de Musique de Besançon - Franche-Comté - Nouvelle convention - Attribution d'une subvention complémentaire**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : Lors de sa séance du 8 novembre 1999, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la signature d'une convention de partenariat entre le Festival International de Musique et la Ville de Besançon.

Cette convention avait pour objet d'affirmer le soutien de la Ville au Festival et ses attentes aux plans artistique, culturel et touristique ; elle prévoyait de plus les moyens accordés pour la réalisation des objectifs affichés en termes financiers (le montant de la subvention était porté à 800 000 F TTC (121 959,21 €) non révisable) et techniques.

Conclue pour une durée de 2 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, elle devait expirer le 31 décembre 2001.

Le Festival sollicite une nouvelle convention plus conforme au projet de développement qu'il a proposé à ses partenaires -et qui a reçu un avis favorable de leur part- :

- l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication,
- la Région de Franche-Comté,
- le Département du Doubs,
- le Département du Jura,
- la Ville de Besançon,

l'idée étant d'aboutir à la conclusion d'un document cosigné par l'ensemble de ces parties.

Etablie pour l'année 2001, cette nouvelle convention se veut une préfiguration du contrat d'objectifs défini par le Festival pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2004.

Elle prend en compte les objectifs fixés préalablement par la Ville en matière artistique, culturelle et touristique dont les axes essentiels sont :

- point fort de l'activité musicale bisontine, le Festival s'attachera à mettre en oeuvre une programmation de haut niveau avec la participation d'artistes-musiciens de notoriété internationale incontestable,

- il fera connaître de jeunes artistes et inscrira la musique contemporaine dans son projet artistique, en relation avec le concours de composition musicale,

- il s'ouvrira aux courants internationaux,

- il portera une attention particulière aux formations et musiciens locaux ; il associera notamment l'Orchestre de Besançon à sa programmation,

- il mettra en oeuvre une politique de formation et de sensibilisation à l'écoute musicale, destinée à un très large public et proposera à cet effet des manifestations gratuites, rencontres avec des musiciens, compositeurs, solistes...

- il valorisera et donnera au concours international des jeunes chefs d'orchestre une plus grande ampleur,

- il s'efforcera de présenter des concerts dans des lieux et sites inhabituels, dans une perspective de mise en valeur du patrimoine.

Cette convention précise enfin les grandes lignes de la programmation 2001 ainsi que les moyens financiers et techniques apportés par chacun des partenaires.

Pour cette année, la Ville de Besançon est sollicitée à hauteur de 1 200 000 F (182 938,82 €), somme identique à celle demandée à la Région de Franche-Comté et au Département du Doubs, la participation du Département du Jura étant portée à 100 000 F (15 244,90 €), celle de l'Etat à 500 000 F (76 224,51 €) (200 000 F pour le Festival, 300 000 F pour le concours international des jeunes chefs d'orchestre).

Comme les années précédentes, la Ville de Besançon est également sollicitée au plan technique : mise à disposition de locaux, aménagement des salles, décoration florale, fléchage, aide à la communication et à la promotion de la manifestation...

Sur avis favorable de la Commission Culture, il est proposé au Conseil Municipal de :

- dénoncer la convention de partenariat en cours et décider de la remplacer par une nouvelle convention, selon les termes sus-évoqués,

- autoriser M. le Maire à signer cette nouvelle convention,

- verser une subvention complémentaire de 400 000 F au compte du Festival, somme à prélever au chapitre 92.33/6574.89027.41000 qui sera abondé par un transfert de 200 000 F (30 489,81 €) du chapitre des dépenses imprévues (938) et par un transfert de 200 000 F (30 489,81 €) du chapitre 92.322/6042.86021.52020, étant précisé que pour l'année 2002, le montant de la subvention sera fixé au moment de l'établissement du BP 2002.

**«M. LE MAIRE :** Je vous prie de m'excuser car il y avait deux remarquables concerts ce soir. Vous êtes tous ici, vous avez le sens du devoir, personne n'est au concert.

**M. Michel ROIGNOT :** C'est une convention dont le projet a été établi il y a une année maintenant par les différents partenaires du Festival et qui est appelée, s'agissant de la Ville, à se substituer à celle que nous avons adoptée il y a deux ans et qui court pour les années 2000 et 2001. Sur la base d'un projet artistique refondu, qui se met en oeuvre pour la première fois cette année dans les 15 jours de ce Festival, l'idée était que les trois partenaires principaux, le Conseil Régional, la Ville de Besançon et le Conseil Général du Doubs augmentent leur participation à cette manifestation de manière non négligeable puisque là où la Ville en subvention mettait 800 000 F jusqu'à présent, il est proposé que comme le Conseil Régional et le Conseil Général du Doubs, elle mette 1,2 MF, ce qui représente une augmentation de près de 50 %. Ce n'est pas la seule contribution de la Ville qui participe également sous forme d'apport de main-d'oeuvre et de techniques à la réalisation technique de ce Festival et nous évaluons cet apport de compétences à 600 000 F ou 700 000 F pour la durée des 15 jours. Donc si on compte bien, la Ville met 1,2 MF en subvention et ensuite en terme d'apport de personnel, de locaux ou de techniques met 600 000 F supplémentaires.

**M. Marcel POCHARD :** Juste un mot pour vous dire combien je me réjouis de l'extrême qualité de cette convention. C'est rare de voir des orientations aussi claires, qui paraissent aussi justes et je voulais le dire. Je ne sais pas si c'est M. ROIGNOT, je l'en félicite.

**M. LE MAIRE :** Il y a largement contribué.

**M. Marcel POCHARD** : Je pense qu'il y a un peu M. LEHMANN aussi.

**M. LE MAIRE** : M. LEHMANN aussi.

**M. Marcel POCHARD** : C'est absolument remarquable, j'espère que vous arriverez au même résultat en ce qui concerne la Maison de Franche-Comté à Paris.

**M. LE MAIRE** : Là il y aurait effectivement beaucoup à dire et beaucoup à faire.

**Mme Nicole WEINMAN** : Je sais que la Ville de Besançon n'y est pour rien mais j'ai été quand même un peu choquée, déçue de voir qu'aucun chef d'orchestre n'avait accepté de jouer à Micropolis. Ça ne peut qu'interpeller les élus que nous sommes dans la mesure où cette salle nous a demandé des efforts, qu'on a quand même beaucoup misé sur sa qualité justement pour donner un petit coup de pouce au Festival et je trouve très dommage que ça ne se soit pas passé comme cela cette année. Je souhaiterais qu'il y ait une réflexion peut-être entamée avec les gens du Festival sur ce point car avoir un outil comme celui-ci qui apparemment ne plaît pas aux grands musiciens, aux grandes formations, ça interroge.

**M. LE MAIRE** : Vous avez totalement raison et j'ai moi-même fait cette remarque, d'autres l'ont faite. Effectivement on s'est beaucoup battu pour avoir une salle à Micropolis qui permette d'accueillir, ailleurs qu'au Palais des Sports, des concerts de ce type. Vous avez raison de souligner que nous n'y sommes pour rien. Je dirais même que nous le déplorons puisque les concerts sont donnés au Théâtre Municipal qui est complètement bloqué pour ce type de manifestation mais ça coûte quand même, il est nécessaire parfois de le souligner, 200 000 F à 250 000 F à la Ville de Besançon, parce que pour le Festival nous ne faisons pas payer le Théâtre, qui viennent s'ajouter à nos prestations. Alors je partage votre avis, je crois même que le Président LEHMANN est parfaitement conscient de cela. Il n'y a pas qu'un problème d'acoustique, je crois aussi qu'il y a un problème de fréquentation parce que quand le Théâtre est plein, ça veut dire que dans la salle de Micropolis ce serait un peu vide. Il y a donc un problème mais je crois que le Festival en est conscient.

On a passé une convention d'une grande qualité et je remercie M. POCHARD de l'avoir relevé. On va travailler, nous avons tous la volonté de faire en sorte que le Festival continue mais il va devoir peut-être s'adapter, changer un certain nombre de choses mais c'est le Conseil d'Administration du Festival qui en décidera.

On a bien besoin de la culture qui est l'un des meilleurs remparts à la barbarie. Je disais d'ailleurs il y a quelques instants que malheureusement les catastrophes n'étaient pas terminées. On vient de me dire qu'en Suisse, au Parlement de Zoug dans le centre du pays, un forcené a ouvert le feu au fusil d'assaut et a tué 14 élus. J'ai là un message de l'Assemblée Nationale qui vient de présenter ses condoléances à M. ZESS après la fusillade au Parlement de Zoug et je crois que nous pouvons nous y associer.

Effectivement, la culture nous en avons tous besoin. Sur ce Festival vous avez posé un certain nombre de questions intéressantes. On peut faire confiance à la commission culturelle et à l'équipe du Festival pour se pencher sur ces problèmes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.*